



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

AVIS DE CONVOCATION

Séance extraordinaire Municipalité de Rivière-Beaudette

Nous vous convoquons à une réunion extraordinaire de la municipalité de Rivière-Beaudette.

Cette réunion se tiendra mardi le 27 octobre 2026, à 18h30, au 1010 Ste-Claire.

Vous pouvez prendre connaissance de l'ordre du jour ci-joint.

La participation de tous est grandement appréciée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Éric Lachapelle
Directeur général, greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général, greffier et trésorier de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 22^{ième} jour du mois d'octobre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 22^{ième} jour du mois de d'octobre de l'an deux mille vingt-six.

Éric Lachapelle
Directeur général, greffier et trésorier

ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 27 OCTOBRE 2026

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Retrait du règlement de zonage numéro 2026-02 conformément à l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) et démarches relatives aux règlements numéros 2026-01 et 2026-03 à 2026-07;
4. Période de questions portant sur le sujet inscrit à l'ordre du jour;
5. Levée de l'assemblée.